

"A LA POINTE- ENVIRONNEMENT"
ASSOCIATION DES RIVERAINS DES HESPERIDES ET DU MOURRE ROUGE
29 Avenue des Hespérides - 06 400 CANNES

COPIE

Monsieur le Député Maire de Cannes.
Hôtel de ville B.P. 140
06406 CANNES Cedex

Cannes, le 15 octobre 2008

Objet : S.C.I. COR-AL
Rer : DAJIMC-08039846DS
Ref : DL-HC.

A l'attention de Monsieur David LISNARD

Monsieur le Député Maire

Nous revenons sur votre courrier cité en référence pour vous confirmer que

- 1- nous n'agissons en aucun cas dans un esprit ou un but polémique ;
- 2- il n'est pas question pour nous de mettre en doute votre volonté de transparence, pas plus que votre légitime souci de ne pas laisser "vilipender" les agents municipaux et de défendre la qualité des arrêtés municipaux ;
- 3- sachant qu'il est de convention que les propos tenus et les arguments avancés par-devant un tribunal ne relèvent que d'une vérité relative, ce qui est de pratique courante entre intérêts particuliers peut-il s'appliquer à une collectivité dont la mission première est de veiller à l'application stricte des règlements ;
- 4- l'exégèse que vous faites de ce dossier sans doute à partir d'informations défailtantes, procède d'un lissage événementiel aussi restrictif que partial ;
- 5- enfin pour clore ce débat et éviter de tomber dans une polémique stérile nous nous en remettons à la clairvoyance de la Cour d'Appel Administrative pour qualifier nos allégations.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député Maire, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Le Président

Jacques Biolay

- Copies :
- Monsieur le Député-Maire
- Me SANTELLI-ESTRANY, adjoint aux affaires Juridiques, Immobilières.
- Mr CIMA , adjoint à l'urbanisme